

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le 28 Novembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni en session ordinaire, dans la salle polyvalente de Thenay, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc BRAULT, le Président.

Étaient présents : Les délégués des communes de :

ANGE	----	OISLY	JOLY Florence
CHATEAUVIEUX	SAUX Christian	OUCHAMPS	SIMON André
CHATILLON/ CHER	----	POUILLE	GOUTX Alain
	DANGER Marie-Claire	ROUGEOU	JOULAN Bénédite
CHEMERY	CHARLES Françoise	SAINT-AIGNAN/CHER	SAUQUET Claude
CHOUSSY	GOSSEAUME Thierry		ROLAND Stéphanie
CONTRES	BRAULT Jean-Luc		----
	DELORD Martine	----	----
	----	SAINT-ROMAIN/CHER	----
	COLLIN Guillaume	SASSAY	TURMEAUX Sylviane
COUDES	PENNEQUIN Elisabeth	SEIGY	BOIRE Jacky
COUFFY	EPIAIS Jean-Pierre	SELLES/CHER	MONCHET Francis
FEINGS	MICHOT Karine		LATOUR Martine
FOUGERES/BIEVRE	MARTELLIERE Eric		MARGOTTIN Gérard
FRESNES	DYE Jean-Marie		COCHETON Stella
GY EN SOLOGNE	COLONNA Anne-Marie		BERNARD Bruno
LASSAY/ CROISNE	GAUTRY François		BOYER Danielle
MAREUIL/CHER	ALMYR Jean-Claude	SOINGS EN SOLOGNE	BIETTE Bernard
MEHERS	CHARBONNIER François		DELANDE Anne-Marie
MEUSNES	SINSON Daniel	THENAY	ROINSOLLE Daniel
NOYERS/CHER	SARTORI Philippe	THESEE	CHARLUTEAU Daniel
	LELIEVRE Jean-Jacques		
	BOUHIER Sylvie		

Étaient absents excusés : Les délégués des Communes de : ANGE : M. DEFORGES Jacky – CHATILLON/ CHER : M. JULIEN Pierre – CONTRES : Mme MARILLEAU Isabelle – SAINT/AIGNAN : M. TROTIGNON Xavier – Mme GOMES Zita – SAINT-ROMAIN/CHER : M. TROTIGNON Michel –

Absents ayant donné procuration : M. JULIEN Pierre à Mme DANGER Marie-Claire
Mme MARILLEAU Isabelle à M. COLLIN Guillaume
Mme M. TROTIGNON Xavier à M. SAUQUET Claude
Mme GOMES Zita à Mme. ROLAND Stéphanie

Monsieur SAUQUET Claude est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'il accepte.

Monsieur Daniel ROINSOLLE, élu communautaire et maire de la Commune de Thenay, souhaite la bienvenue au Conseil au sein de la salle polyvalente de sa Commune. Il rappelle à l'Assemblée son engagement pour la réalisation de l'aménagement de l'étang communal, l'étang du Roger, en base de loisirs. Le coût des travaux est estimé à 2 millions d'euros. Cet étang communal, est déjà très fréquenté. Son atout majeur est qu'il est un droit fondé en titre : cela facilite son accès car le permis de pêche n'est pas obligatoire. Avec pour cette année 12 140 € de recettes, l'aménagement de l'étang communal permettra l'augmentation de sa fréquentation ce qui favorisera l'essor touristique sur le territoire et dynamisera le commerce local.

Monsieur le Président prend ensuite la parole et remercie les membres de l'assistance, habitant sur le territoire communautaire pour leur présence.

Puis il demande au Conseil si des observations sont à apporter au compte-rendu de la dernière séance communautaire. Le Conseil l'entérine à l'unanimité.

Il rend ensuite compte des décisions qu'il a prises, depuis le dernier Conseil, dans le cadre des délégations qui lui sont conférées.

Ces décisions sont les suivantes :

Décision N° 34/2016: MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIFS A LA CONSTRUCTION D'UN LABORATOIRE DE CULTURE IN VITRO A SOINGS-EN-SOLOGNE

Une modification en cours d'exécution du marché sera signée avec l'entreprise **RADLÉ BATIMENT** – Rue des Entrepreneurs – 41700 CONTRES d'un montant total de **15 000,00 € HT** soit 18 000,00 € TTC (TVA 20% : 3 000,00 €), correspondant à des travaux de recoupement des combles. Le nouveau montant du lot n°2 : Gros œuvre-Maçonnerie-Réseaux-Carrelages-Façades, s'élève à hauteur de 120 233,89 € HT soit 144 280,67 € TTC (TVA 20,00% : 24 046,78 €).

Le montant total du marché de travaux s'élève désormais à 467 255,02 € HT soit 560 706,02 € TTC (TVA 20% : 93 451,00 €).

Les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Annexe Bâtiments d'activité, Imputation : 2313, Opération n° : 201623, Service : 904.

Décision N° 35/2016 : ATTRIBUTION MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CREATION DE TRANCHEES DRAINANTES ET DE BASSINS TAMPONS SUIVANT ETUDE LOI SUR L'EAU A SOINGS EN SOLOGNE (41230).

La réalisation de travaux pour la création de tranchées drainantes et de bassins tampons suivant étude Loi sur l'Eau à Soings en Sologne, sera confiée à l'entreprise **RADLÉ TP** – rue des Entrepreneurs – 41700 CONTRES pour un montant de **57 340,00 € HT** soit 68 808,00 € TTC (TVA 20,00% : 11 468,00 €) selon le devis en date du 26 octobre 2016. Les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Annexe (bâtiments d'activités), Opération 201623, Imputation : 2313.

Décision N° 36/2016 : ATTRIBUTION MARCHÉ DE TRAVAUX-AMENAGEMENT DES GIRATOIRES ROUTE DE CHEVERNY ET ROUTE DE SOINGS - CONTRES

Un Acte d'Engagement sera signé pour les travaux de voirie cités en objet, avec les entreprises suivantes pour les lots et montants énoncés ci-dessous :

LOTS	Entreprises attributaires	Coordonnées	Montant total Travaux HT	Montant TVA (20,00 %)	Montant total Travaux TTC
Lot n°1 : Route de Cheverny	RADLÉ TP	ZI des Barreliers Rue des Entrepreneurs 41700 Contres	49 444,45 €	9 888,89 €	59 333,34 €
Lot n°2 : Route de Soings	BOUGE TP	La Bernardière 41700 Contres	32 819,80 €	6 563,96 €	39 383,76 €
MONTANT TOTAL			82 264,25 €	16 452,85 €	98 717,10 €

Les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Général, Imputation : 61521, Service 904.

Décision N° 37/2016 : ATTRIBUTION MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CREATION D'UNE VOIE NOUVELLE VAUROBERT A CONTRES (41700).

La réalisation de travaux pour la création d'une voie nouvelle VAUROBERT à Contres, sera confiée à l'entreprise **EUROVIA Centre Loire** – Rue de la Creusille – 41000 Blois pour un montant de **418 148,00 € HT** soit 501 777,60 € TTC (TVA 20,00% : 83 629,60 €). Les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget principal, Opération 201565, Imputation : 2315.

Il sollicite ensuite les élus pour l'ajournement d'un dossier à l'ordre du jour qui est le suivant :

- 📌 Compétence PLUi- Déclaration de projet touristique de l'étang du Roger à Thenay : dans l'attente de compléments d'informations de la part de la DDT de Loir-et-Cher :

Et pour l'adjonction de trois dossiers :

- 📌 Décision modificative N° 1 – Budget annexe ZA Barreliers Grand-Mont – 2016-
- 📌 Décision modificative N° 1 – Budget annexe ZA Noyers-sur-Cher - 2016
- 📌 Demande de subvention de Madame GOUNY Bénédicte, EURL « AROMA SPA »

Le Conseil approuve à l'unanimité cet ajournement et ces adjonctions à l'ordre du jour de la séance communautaire du 28 novembre 2016.

Avant de débiter le Conseil communautaire, Monsieur Didier HENRIOT, Directeur Général Adjoint, Directeur des services techniques, présente le compte-rendu de la Commission Service Public d'Assainissement non collectif (SPANC) réunie le 8 Novembre 2016. Au cours de cette réunion, un point a été fait sur la notification et la facturation des relectures du diagnostic initial des installations d'assainissement non collectif et des incidences sur le budget. Il souligne notamment que certains Syndicats intercommunaux d'Eau Potable ou d'Assainissement (S.I.E.P.A) ou certaines communes, compétents en matière d'assainissement collectif ayant prévu de raccorder certaines installations au réseau d'assainissement collectif ont demandé à prendre en charge ces factures. Cette demande ne peut aboutir car légalement la Communauté a obligation de facturer directement aux propriétaires. Monsieur François CHARBONNIER, élu communautaire et maire de la Commune de Mehers, prend la parole et indique qu'il a proposé aux membres de la Commission SPANC de faire régler dans un premier temps les factures de relecture (100 €) aux propriétaires concernés, pour qu'ensuite les Communes remboursent ces frais aux administrés concernés sous forme de subvention. Il précise que sa commune s'y est engagée. Monsieur Didier HENRIOT, précise que le budget SPANC est un budget annexe devant s'équilibrer en recettes et en dépenses pour s'autofinancer. Monsieur François CHARBONNIER demande ensuite à chaque commune de bien contrôler le listing des relectures de diagnostic qui doit parfois être actualisé. Monsieur Alain GOUTX, élu communautaire et maire de la Commune de Pouillé rappelle que des subventions existent pour la mise en conformité des installations d'assainissement non collectif et dans ce cadre il invite les propriétaires connaissant des difficultés de règlement à se rapprocher du service communautaire, compétent en la matière. Enfin Monsieur Didier HENRIOT conclut qu'il est impératif que les Communes lui transmettent rapidement leur délibération approuvant les sondages d'assainissement pour que les subventions puissent être correctement versées aux bénéficiaires.

Affaires générales

1. ADHESION AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC REGION CENTRE INTERACTIVE – GIP RECIA

Madame Elisabeth PENNIQUIN, Vice-Président en charge des finances, expose au Conseil communautaire que lors d'une réunion fixée le 21 octobre 2016, à laquelle l'ensemble des communes du territoire ont été conviées, le Groupement d'Intérêt Public Région Centre Interactive (GIP RECIA), a présenté la plateforme régionale mutualisée d'e-administration SOLAERE, destinée aux collectivités. Cette plate-forme propose les outils suivants : télétransmission des actes réglementaires en Préfecture, transmission des flux comptables et budgétaires à la Trésorerie, envoi de mails sécurisés et horodatés, création, validation et signature électronique de documents ou de flux selon un circuit défini, convocation électronique des élus, consultation nomade des documents par les participants, accession au profil acheteur et salle virtuelle de marchés publics, traitement des factures par Chorus Portail Pro, signature électronique via les certificats RGS2*. D'autres services sont actuellement en cours d'étude : la gestion des noms de domaine, la Gestion Électronique des Documents (GED), des outils dédiés au travail collaboratif (boîtes mails, annuaire, contact partagé, outil de visio-conférence... etc.) ainsi que l'archivage numérique en lien avec les archives départementales.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil de se prononcer sur l'adhésion au GIP RECIA, donnant accès à l'ensemble des applications et services mutualisés actuels et futurs susvisés, dont le coût annuel pour la Communauté de Commune Val de Cher-Controis est de 4 800 €.

- **Vu** la loi du 13 mars 2000 relative à la dématérialisation des procédures et à leur sécurité,
- **Vu** la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,
- **Vu** la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Région Centre Interactive approuvée par l'arrêté préfectoral de Loir-et-Cher du 9 septembre enregistré le 12 septembre 2016,
- **Considérant** que le GIP est une structure de coopération institutionnelle entre plusieurs personnes morales qui mettent en commun des moyens en vue d'exercer des activités d'intérêt général à but non lucratif
- **Considérant** que le GIP RECIA propose des outils pour le déploiement de l'E-Administration au sein de la Région Centre, en offrant aux collectivités membres un ensemble de services couvrant l'ensemble du processus de dématérialisation,
- **Considérant** que toute modification de la convention ou de la nomenclature fera l'objet d'un avenant,
- **Entendu** cet exposé,

Le Conseil, **à l'unanimité**, approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis au Groupement d'Intérêt Public de la Région Centre Interactive, domicilié Parc d'activités des Aulnaies, 151 rue de la Juine – 45160 OLIVET et les termes de la convention constitutive entre la Communauté Val de Cher-Controis et le GIP RECIA, ainsi que les conditions de l'adhésion. Il prend ensuite note du montant de la contribution annuelle au GIP et autorise Monsieur le Président à inscrire cette dépense au budget

principal en section de fonctionnement. Dans ce cadre, Monsieur le Président a tous pouvoirs pour signer la convention susvisée et pour l'application de la présente délibération.

Protection et mise en valeur de l'environnement

2. COMPETENCE PLUI - DECLARATION DE PROJET TOURISTIQUE DE L'ETANG DU ROGER A THENAY

Dans l'attente de compléments d'informations écrits de la Direction Départementale des Territoires de Loir-et-Cher fixant le champ d'intervention exact de la Communauté pour la concrétisation de ce projet, ce dossier est ajourné. Monsieur Daniel ROINSOLLE, élu communautaire et maire de la Commune de Thenay, précise que Madame Jacqueline GOURAULT, Vice-Présidente du Sénat, lui a indiqué que la Communauté est en charge de la promotion touristique sur l'ensemble du territoire communautaire et que les Communes conservent la propriété des équipements et leur gestion. Il indique que les lois ne doivent pas être appliquées au bon vouloir de chacun. Madame Gaëtane TOUCHAIN-MALTETE, rappelle que dans le cadre de l'application de la loi NOTRÉ promulguée le 9 Août 2015, les Communautés sont compétentes dans la gestion, la création, l'aménagement et l'entretien des zones touristiques. Les services de l'Etat doivent désormais définir ce qu'est une zone touristique et quelles en sont les implications pour la Communauté. Dans ce cadre, elle confirme que ce dossier n'est pas annulé mais simplement ajourné en attendant des précisions des services de l'Etat.

Politique du logement et du cadre de vie

3. RETROCESSION A LA COMMUNE DE CONTRES DES PARCELLES CADASTREES SECTION CK N°33, 36, 37, 162 ET 163 SISES AU LIEU-DIT « LA PLAINE DE MOULINS » ET ROUTE DE PONTLEVOY

La construction de logements sociaux, route de Pontlevoy à CONTRES, est achevée et les travaux de viabilisation pris en charge par la Communauté dans le cadre de sa compétence « logement social » ont été réceptionnés. La compétence de la Communauté portant sur la réalisation des espaces communs et non sur leur gestion, la voirie réalisée et ses dépendances doivent être restituées à la Commune de Contres en vue de leur classement dans le domaine public. Dans ce cadre, le Président propose au Conseil que les parcelles cadastrées section CK n°33, 36, 37, 162 et 163 soient cédées pour l'euro symbolique à la Commune de CONTRES.

– **Vu** le courrier transmis à la Mairie de CONTRES en date du 4 août 2015,

– **Vu** l'avis du Service des Domaines en date du 17 novembre 2016,

Le Conseil Communautaire, à **l'unanimité**, décide de rétrocéder à la Commune de Contres pour l'euro symbolique les parcelles suivantes sises au lieu-dit « La Plaine de Moulins » et route de Pontlevoy à CONTRES (41700) :

Section	N°	Contenance Cadastre	Adresse
CK	33	01 a 49 ca	La Plaine de Moulins
CK	36	09 a 61ca	
CK	37	15 a 92 ca	
CK	162	10 a 24 ca	Route de Pontlevoy
CK	163	05 a 65 ca	
TOTAL		42 a 91 ca	

Monsieur le Président, ou son représentant, est autorisé à l'effet de signer tous actes et pièces afférents à ce dossier.

Tourisme

4. TARIFICATIONS OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE – ANNEE 2017

Monsieur Philippe SARTORI, Vice-Président en charge du tourisme, rappelle que lors de la séance communautaire du 22 février 2016, le Conseil a approuvé la création à compter du 1^{er} mars 2016, d'un office de tourisme intercommunal « Val de Cher-Controis », et d'une régie dotée de l'autonomie financière gérée par un Conseil d'exploitation.

Réunis le 7 novembre 2016, les membres de ce Conseil ont examiné les tarifs 2016 applicables aux partenariats et prestations de services. Ils ont jugé approprié d'appliquer des tarifs identiques pour l'année 2017 afin de dynamiser le développement du tourisme sur le territoire communautaire.

-Vu les articles L 133-2 du Code du tourisme et R 2221-97 du Code général des collectivités locales ;

- Vu la délibération N° 22F16-7-2 du Conseil communautaire en date du 22 février 2016 approuvant la création d'un office de tourisme communautaire, d'une régie dotée de la seule autonomie financière et la création d'un budget annexe ;

- Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation de l'office de tourisme intercommunal Val de Cher-Controis réuni le 7 novembre 2016 ;
Le Conseil, **à l'unanimité**, approuve les tarifs suivants applicables aux partenaires et aux prestations de services :

	Hébergements	Loisirs Sites de visite	Restaurants, Producteurs, visites gourmandes
Pack essentiel	30 €	30 €	30 €
Pack partenaire	70 €	70 €	70 €
Insertion 8 photos Internet	20 €	20 €	20 €
Insertion visite virtuelle	12 €	12 €	12 €
Insertion vidéo site Internet	12 €	12 €	12 €
Insertion encart « Homepage » sur site Internet	40 € la quinzaine 60 € mois 130 € le trimestre	40 € la quinzaine 60 € mois 130 € le trimestre	40 € la quinzaine 60 € mois 130 € le trimestre
Diffusion film ou diaporama sur écran plat	60 €	60 €	60 €
Dernière de couverture guide	540 € 1 guide 450 € 2 guides	540 € 1 guide 450 € 2 guides	540 € 1 guide 450 € 2 guides
Shooting 2 photos	50 €	50 €	50 €
Insertion photo carte destination	/	30 €	/

Ces tarifs seront pratiqués par l'office de Tourisme Communautaire Val de Cher-Controis à compter du 1er janvier 2017. Monsieur le Président, ou son représentant, est autorisé à effectuer toutes les démarches et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération. Les recettes seront encaissées sur le budget annexe de l'office de tourisme communautaire.

Monsieur le Président remercie vivement le travail effectué par le service Comptable et notamment Monsieur François DURIS, le Directeur, et Madame Elisabeth PENNEQUIN, Vice-Présidente en charge des finances pour la perception de cette taxe. Cette année, 120 000 € ont déjà été perçus au 1^{er} novembre contre 97 000 € l'année dernière à la même période.

Actions solidaires et sociales

5. MISSIONS LOCALES- CONVENTIONS DE PARTENARIAT 2017

Madame Anne-Marie COLONNA, Vice-Présidente, à l'enfance jeunesse et à l'action solidaire et sociale rappelle que les Missions Locales permettent le développement d'actions concertées entre, d'une part, l'ensemble des autorités publiques (État, région, département, communes) et, d'autre part, les partenaires économiques et sociaux, poursuivant ainsi quatre objectifs : construire une place pour tous les jeunes, assurer l'accueil, l'information, l'orientation, l'accompagnement des jeunes pour aider chacun à construire un itinéraire d'insertion, élaborer des réponses adaptées à leur situation en matière d'accès à l'emploi, de formation, de santé, de logement, culture, sports, loisirs, favoriser la reconnaissance des droits et des devoirs des jeunes et l'exercice effectif de leur citoyenneté. Les Missions Locales du Blaisois et du Romorantinais-Monestois assurent depuis plusieurs années des permanences régulières à Contres, à Saint-Aignan et Selles-sur-Cher. Ainsi chaque année, plus de 563 jeunes sont ainsi accueillis et suivis sur les différentes permanences. Afin de permettre aux différentes Missions Locales partenaires de poursuivre leur travail sur les bassins concernés, il est proposé au Conseil Communautaire d'établir un avenant pour l'année 2017 prorogeant les conventions triennales 2014-2016 en cours et de participer au fonctionnement des Missions Locales au travers du versement d'une subvention annuelle de : 6 000 euros pour la Mission Locale du Blaisois : une journée et demie de permanence hebdomadaire sur Contres, et de 22 000 euros pour la Mission Locale du Romorantinais-Monestois : soit une journée et demie de permanence hebdomadaire sur Selles sur Cher, et quatre journées de permanence hebdomadaire sur Saint-Aignan. Compte-tenu de la prochaine fusion des Communautés de Communes Val de Cher-Controis et Cher à la Loire, une nouvelle convention sera proposée en 2018, afin d'harmoniser le soutien au fonctionnement des Missions Locales sur le nouveau territoire ainsi créé.

- Vu l'ordonnance 82-273 du 26 mars 1982 relative aux mesures destinées à assurer aux jeunes de seize à dix-huit ans une qualification professionnelle et à faciliter leur insertion sociale ;
- Vu la Loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale ;

- Vu la circulaire DGEFP 2007-26 du 12 octobre 2007 relative au financement du réseau des missions locales ;
- Entendu cet exposé ;
Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide pour l'année 2017 de proroger les conventions triennales par des avenants pour une durée d'un an avec les Missions Locales du Blaisois et du Romorantinais-Monestois et autorise Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'intervention des Missions Locales du Blaisois et du Romorantinais sur le territoire communautaire. Les crédits sont inscrits au budget 2017.

Finances

Madame Elisabeth PENNEQUIN, Vice-Présidente, en charge des finances liste l'ensemble des décisions modificatives. Afin d'ajuster les ouvertures de crédits du budget primitif 2016 et des budgets annexes suivant, il est nécessaire de modifier certaines inscriptions budgétaires.

6. DECISION MODIFICATIVE N° 3 : BUDGET PRINCIPAL N° 410

- Vu Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-11 ;
- Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 11AV16-4-1, en date du 11 avril 2016, portant adoption du Budget Primitif Principal 2016 ;
- Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 30M16-10-1, en date du 30 mai 2016, approuvant la DM N°1 du Budget Primitif Principal 2016 ;
- Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 12S16-14, en date du 12 septembre 2016, approuvant la DM N°2 du Budget Primitif Principal 2016 ;
- Considérant qu'il convient d'intégrer :
 - ✓ En section de fonctionnement, une subvention vers le budget annexe ZA Grand Mont par le biais de l'augmentation des dépenses imprévues
 - ✓ En section d'investissement, des augmentations et des diminutions de dépenses concernant les opérations par le biais d'une diminution des dépenses imprévues et de régularisations des recettes,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide d'approuver la décision modificative n° 3 du budget principal - Exercice 2016 - comme suit :

DM N° 3 2016 Budget Principal N° 410 en TTC								
Opération	Chapitre	Service	Article	Libellé	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
					Crédits	Crédits	Crédits	Crédits
					Dépenses		Recettes	
Section de fonctionnement								
	022	01	022	Dépenses imprévues		0,46		
	67	904	67441	Subvention vers budget annexe	0,46			
Total					0,46	0,46	0,00	0,00
Section investissement								
				Dépenses	140 000,00	143 210,00		
OPFI	020	01	020	Dépenses imprévues		143 209,52		
OPFI	27	904	27634	Avances aux budgets annexes		0,48		
OPFI	45	904	45815	Opération Voie Doulain	140 000,00			
				Recettes			140 000,00	
OPFI	45	904	45825	Opération Voie Doulain			140 000,00	
Ope 200928		72		LOGEMENTS SOCIAUX				
				Dépenses	700,00			
	21		2111	Terrains nus	700,00			
Ope 201565		904		Impasse VauRobert				
				Dépenses	30 000,00			
	23		2315	Installations, matériel et outillage	30 000,00			
Ope 201566		904		Voie nouvelle ADAPEI				
				Dépenses		90 000,00		
	23		2315	Installations, matériel et outillage techniques		90 000,00		
Ope 201570		951		Développement Touristique 2015				
				Dépenses	10,00			
	21		2138	Réserve foncière	10,00			

Ope,	201576	813	PLUI	PLUI 2015				
					Dépenses	50 000,00		
				202	Frais documents d'urbanisme	50 000,00		
					Recettes		27 000,00	40 000,00
	13			1323	Département			40 000,00
	13			1311	Etat		7 000,00	
	13			1331	DETR		20 000,00	
Ope,	201604	904	Développement Ec	Voie Doulain - Elargissement				
					Dépenses	60 000,00		
	23			2315	Installations, matériel et outillage techniques	60 000,00		
Ope,	201612	643	Multi-accueil Selles	Travaux aménagements bâtiment Ballan'Selles				
					Dépenses	100 000,00		
	23			2313	Travaux	100 000,00		
					Recettes			3 000,00
	13			1326	Autres établissements publics locaux			3 000,00
Ope,	201613	633	RAM Selles sur Ch	Construction Relais Assistantes Maternelles Selles sur Cher				
					Dépenses	150 000,00		
	23			2313	Travaux	150 000,00		
					Recettes			60 000,00
	13			1326	Autres établissements publics locaux			60 000,00
Ope,	201615	0201	Administration gén	Bureaux siège de la communauté 2016				
					Dépenses	8 500,00		
				2135	installations général, agencement des construct	8 500,00		
Ope,	201625	42	Jeunesse	Fonds de concours aménagement Enfance - Jeunesse 2016				
					Dépenses	25 000,00		
	204			2041412	Subventions aux communes membres	25 000,00		
Ope,	201626	904	Développement Ec	Etude Implantation Hôtel à Contres				
					Dépenses	10 000,00		
	20			2031	frais d'étude	10 000,00		
Ope,	201627	904	Développement Ec	Etude réhabilitation immeuble St Aignan				
					Dépenses	20 000,00		
	20			2031	frais d'étude	20 000,00		
Ope,	201628	904	Développement Ec	Réalisation d'un film promotionnel				
					Dépenses	3 000,00		
	20			2088	autres immos incorporelles	3 000,00		
						447 210,00	383 210,00	167 000,00
								103 000,00

7. DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE MSP N° 418

- Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-11 ;
- **Vu** la délibération du Conseil Communautaire n° 11AV16-4-2, en date du 11 avril 2016, portant adoption du Budget Primitif annexe MSP 2016 ;
- **Considérant** qu'il convient d'intégrer :
 - ✓ **En section de fonctionnement**, des charges et des produits de gestion courante
 - ✓ **En section d'investissement**, une régularisation des comptes de dépenses et de recettes (entre les subventions et l'emprunt)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide d'approuver la décision modificative n° 1 du budget annexe MSP - Exercice 2016 - comme suit :

DM N° 1 BA MSP 2016 en HT

Fonction	Compte	Chapitre	opération	service	Libellé	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
						Crédits	Crédits	Crédits	Crédits
						Dépenses		Recettes	
Section de fonctionnement									
Opérations non ventilables									
01	023	023		01	Virt section d'investissements				
5	658	65		5111	Charges de gestion courante pour la TVA	5,00			
5	758	75		5111	Produits de gestion courante pour la TVA			5,00	
Total						5,00	-	5,00	-

Section investissement									
Opérations non ventilables									
01	021	021	OPFI	01	Virt de la section de fonctionnement				
5	2111	21	201502	5114	Transfert du Terrain MSP Noyers	35 000,00			
5	2313	23	201502	5114	Travaux MSP Noyers		35 000,00		
5	1311	13	OPNI	5114	Subv ETAT MSP Noyers				600 000,00
5	1312	13	OPNI	5114	Subv Région MSP Noyers				90 000,00
5	1311	13	201502	5114	Subv ETAT MSP Noyers			531 967,00	
5	1312	13	201502	5114	Subv Région MSP Noyers			177 323,00	
5	1313	13	201502	5114	Subv Département MSP Noyers			47 292,00	
5	13141	13	201502	5114	Subv Commune MSP Noyers			247 708,00	
5	1641	16	201502	5114	Emprunt MSP Noyers				314 290,00
Total						35 000,00	35 000,00	1 004 290,00	1 004 290,00

8. DECISION MODIFICATIVE N°1- BUDGET ANNEXE VILLAGE ARTISANS N° 415

- Vu Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-11,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 11AV16-4-3, en date du 11 avril 2016, portant adoption du Budget Primitif annexe Village Artisans 2016,
- **Considérant** qu'il convient d'intégrer :

- ✓ **En section de fonctionnement**, des charges et des produits de gestion courante ;
- ✓ **En section d'investissement**, une régularisation des comptes concernant les acquisitions de l'entreprise ESY et des travaux supplémentaires dans le Bâtiment B par la diminution des dettes envers les locataires ;

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** de ses membres présents ou représentés, décide d'approuver la décision modificative n° 1 du budget annexe Village Artisans - Exercice 2016 - comme suit :

DM N° 1 BA VILLAGE ARTISANS 2016 en HT

Fonction	Compte	Chapitre	opération	service	Libellé	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
						Crédits	Crédits	Crédits	Crédits
						Dépenses		Recettes	
Section de fonctionnement									
Opérations non ventilables									
01	023	023		01	Virt section d'investissements				
9	658	65		904	Charges de gestion courante pour la TVA	5,00			
9	758	75		904	Produits de gestion courante pour la TVA			5,00	
9	774	77		904	Subv exceptionnelle du budget principal				
Total						5,00	-	5,00	-
Section investissement									
Opérations non ventilables									
01	021	021	OPFI	01	Virt de la section de fonctionnement				
9	2158	21	OPNI	904	Autres installations		150 000,00		
9	2182	21	201601	904	Matériel de transport ESY	3 000,00			
9	2183	21	201601	904	Matériel informatique ESY	4 000,00			
9	2184	21	201601	904	Mobilier ESY	3 000,00			
9	2188	21	201601	904	Autres immobilisations ESY	140 000,00			
9	2313	23	2014	904	Travaux 1er étage Batiment B	100 000,00			
9	16	1676	OPFI	904	Dettes envers locataires		100 000,00		
Total						250 000,00	250 000,00	-	-

9. DECISION MODIFICATIVE N°3- BUDGET ANNEXE BATIMENTS 2016

- Vu Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-11 ;
- Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 11AV16-4-3, en date du 11 avril 2016, portant adoption du Budget primitif annexe Bâtiments 2016 ;
- Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 30M16-10-2, en date du 30 mai 2016, approuvant la DM N° 1 du Budget primitif annexe Bâtiments 2016 ;
- Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 27J16-15, en date du 27 juin 2016, approuvant la DM N° 2 du Budget primitif annexe Bâtiments 2016 ;
- **Considérant** qu'il convient d'intégrer en section d'investissement et en section de fonctionnement des écritures comptables d'amortissements,
- **Considérant** qu'il convient d'intégrer :
 - ✓ En section de fonctionnement, des charges et des produits de gestion courante ;
 - ✓ En section d'investissement, des travaux supplémentaires par le biais de régularisations entre les subventions et l'augmentation d'emprunt ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide d'approuver la décision modificative n°3 du budget annexe Bâtiments d'Activités – Exercice 2016 -comme suit :

DM N° 3 BA BATIMENTS 2016 en HT									
Fonction	Compte	Chapitre	opération	service	Libellé	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
						Crédits	Crédits	Crédits	Crédits
						Dépenses		Recettes	
Section de fonctionnement									
Opérations non ventilables									
01	023	023		01	Virt section d'investissement		10 000,00		
01	6811	042		01	Amortissements	10 000,00			
Total						10 000,00	10 000,00	-	-
Section investissement									
Opérations non ventilables									
01	021	021	OPFI	01	Virt de la section de fonctionnement				10 000,00
01	28132	040		01	Amortissements			10 000,00	
Total						-	-	10 000,00	10 000,00

10. DECISION MODIFICATIVE N°1- BUDGET ANNEXE GENDARMERIE 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-11 ;
- Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 11AV16-4-2, en date du 11 avril 2016, portant adoption du Budget Primitif annexe Gendarmerie 2016,
- **Considérant** qu'il convient d'intégrer :
 - ✓ En section de fonctionnement, des charges et des produits de gestion courante ;
 - ✓ En section d'investissement, des travaux supplémentaires par le biais de régularisations entre les subventions et l'augmentation d'emprunt ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide d'approuver la décision modificative n° 1 du budget annexe Gendarmerie - Exercice 2016 - comme suit :

DM N° 1 2016 BA GENDARMERIE N° 426 en HT									
Fonction	Compte	Chapitre	opération	service	Libellé	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
						Crédits	Crédits	Crédits	Crédits
						Dépenses		Recettes	
Section de fonctionnement									
Opérations non ventilables									
01	023	023		01	Virt section d'investissement				
1	658	65		114	Charges de gestion courante pour la TVA	5,00			
1	758	75		114	Produits de gestion courante pour la TVA			5,00	
1	774	77		114	Subv exceptionnelle du budget principal				
Total						5,00	-	5,00	-

Section investissement									
Opérations non ventilables									
01	021	021	OPFI	01					
					Virt de la section de fonctionnement				
1	2323	23	201501	114	Travaux Gendarmerie	195 000,00			
1	1311	13	201501	114	Subvention Etat				247 378,00
1	1331	21	201501	114	Subvention DETR			149 800,00	
1	1641	21	201501	114	Emprunt			292 578,00	
Total						195 000,00	-	442 378,00	247 378,00

Madame Elisabeth PENNEQUIN précise que ce budget s'équilibrera compte-tenu des loyers qui seront perçus et qu'une demande complémentaire au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires ruraux (DETR) a été déposée auprès des Services de la Préfecture de Loir-et-Cher.

11. DECISION MODIFICATIVE N°1- BUDGET ANNEXE ZA SELLES-SUR-CHER

- **Vu** Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-11 ;
- **Vu** la délibération du Conseil Communautaire n° 11AV16-4-2, en date du 11 avril 2016, portant adoption du Budget Primitif annexe ZA Selles-sur-Cher 2016 ;
- **Considérant** qu'il convient d'intégrer :

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide d'approuver la décision modificative n° 1 du budget annexe ZA Selles-sur-Cher - Exercice 2016 - comme suit

DM N° 1 2016 BA ZA Selles N° 425 en HT									
Fonction	Compte	Chapitre	opération	service	Libellé	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
						Crédits	Crédits	Crédits	Crédits
						Dépenses		Recettes	
Section de fonctionnement									
Opérations non ventilables									
9	658	65		904	Charges de gestion courante pour la TVA	5,00			
9	758	75		904	Produits de gestion courante pour la TVA			5,00	
Total						5,00	-	5,00	-

11.1 DECISION MODIFICATIVE N° 1- BUDGET ANNEXE ZA BARRELIERS GRAND MONT 2016 -

- **Vu** Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-11 ;
- **Vu** la délibération du Conseil Communautaire n° 11AV16-4-2, en date du 11 avril 2016, portant adoption du Budget Primitif annexe ZA Barreliers Grand-Mont 2016 ;
- **Considérant** qu'il convient d'intégrer :

- ✓ **En section de fonctionnement**, de régulariser le résultat d'exploitation reporté par le biais d'une augmentation de la subvention du Budget principal

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide d'approuver la décision modificative n° 1 du budget annexe ZA Barreliers Grand Mont - Exercice 2016 - comme suit :

DM N° 1 2016 BA ZA Barreliers Grand Mont N° 414 en HT									
Fonction	Compte	Chapitre	opération	service	Libellé	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
						Crédits	Crédits	Crédits	Crédits
						Dépenses		Recettes	
Section de fonctionnement									
Opérations non ventilables									
01	002	002		01	Résultat d'exploitation reporté				0,46
9	774	77		904	Subvention du budget principal			0,46	
Total						-	-	0,46	0,46

11.2 DECISION MODIFICATIVE N° 1- BUDGET ANNEXE ZA NOYERS-SUR-CHER 2016 -

- Vu Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-11 ;
- Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 11AV16-4-2, en date du 11 avril 2016, portant adoption du Budget Primitif annexe ZA Noyers-sur-Cher 2016 ;
- Considérant qu'il convient d'intégrer :
 - ✓ En section de fonctionnement, de régulariser le résultat d'exploitation reporté par le biais d'une augmentation de la variation de stocks
 - ✓ En section d'investissement, d'augmenter la variation de stocks en diminuant l'avance du budget principal

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide d'approuver la décision modificative n° 1 du budget annexe ZA Noyers-sur-Cher - Exercice 2016 - comme suit :

DM N° 1 2016 BA ZA Noyers N° 423 en HT									
Fonction	Compte	Chapitre	opération	service	Libellé	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
						Crédits	Crédits	Crédits	Crédits
						Dépenses		Recettes	
Section de fonctionnement									
Opérations non ventilables									
9	71355	042		904	Variation de stocks	0,48			
01	002	002		01	Résultat d'exploitation reporté			0,48	
Total						0,48	-	0,48	-
Section investissement									
Opérations non ventilables									
01	021	021	OPFI	01	Virt de la section de fonctionnement				
01	3555	040	OPFI	01	Variation de Stocks	0,48			
9	2E+05	16	OPNI	904	Avance du budget principal				0,48
Total						0,48	-	-	0,48

Monsieur le Président remercie Madame Elisabeth PENNEQUIN, et Monsieur François DURIS pour le travail effectué.

12. EMPRUNTS – CHOIX DE L'ETABLISSEMENT FINANCIER ET DES CARACTERISTIQUES DES PRETS

Madame Elisabeth PENNEQUIN expose ensuite au Conseil Communautaire, l'état d'avancement des projets de construction suivants :

1. laboratoire in-vitro à Soings-en-Sologne pour l'entreprise MARIONNET.
2. bâtiment artisanal à Fougères-sur-Bièvre afin d'y accueillir deux entreprises comme futurs locataires. *Ces deux bâtiments sont destinés à être vendus.*
3. maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) à Noyers-sur-Cher afin d'y accueillir la Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA) comme locataire.

Elle rappelle que dans le cadre des plans de financement, des emprunts sont prévus. Elle présente ensuite les résultats de la consultation engagée le 13 octobre 2016 auprès des établissements bancaires ainsi que l'avis émis par la Commission ad hoc Finances-Développement Economique réunie le 17 novembre 2016, et demande au Conseil Communautaire de se prononcer.

Madame Elisabeth PENNEQUIN précise que les taux d'intérêts sont moins élevés que emprunts souscrits en année 2015 auprès du même établissement bancaire. Ainsi pour les emprunts réalisés pour les bâtiments JOUSSELIN, MARIONNET et sur la Commune de Thenay le taux était de 1.99 % sur 20 ans. Pour l'emprunt souscrit auprès de la Banque postale pour la cellule de l'APS, le bâtiment artisanal de Selles-sur-Cher, le taux était de 2.07 % sur 20 ans. Monsieur Jean-Luc BRAULT, le Président, tient à féliciter le travail effectué par la Commission finances. Madame Elisabeth PENNEQUIN souligne que pour un examen plus précis de ces dossiers, la Commission Finances a été élargie à la Commission Développement-Economique. Monsieur Jean-Luc BRAULT conclut qu'il est nécessaire de soutenir les

entreprises locales et de faire confiance aux start-up car c'est la clé de la réussite pour le développement économique du territoire

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, décide de contracter, pour les trois projets susvisés, les emprunts auprès de la Caisse d'Epargne Loire-Centre, 12 Rue de Maison Rouge, CS 10620, 45140 SAINT JEAN DE LA RUELLE, avec les conditions suivantes :

Projets	Montant de l'emprunt	Durée	Taux	Amortissement du capital	Echéances	Commission d'engagement	Base de calcul des intérêts
Laboratoire in-vitro	635 000 €	20 ans	1.21 %	Progressif	Trimestrielles	635 €	30/360
bâtiment artisanal	380 000 €					380 €	
MSP	475 000 €	25 ans	1.35 %			475 €	

Par anticipation, le remboursement partiel ou total est possible à condition de prévenir au moins 1 mois à l'avance et avec le paiement d'une indemnité actuarielle calculée suivant le montant du capital remboursé et le taux d'actualisation du moment. Le Conseil s'engage à inscrire les crédits nécessaires au remboursement des échéances. Monsieur le Président ou son représentant sont autorisés à signer les contrats de prêts et toutes pièces y afférents.

13. ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS –AIDES ECONOMIQUES ET FONDS DE CONCOURS

↻ SUBVENTION ASSOCIATION « FESTIVAL DE MUSIQUE DE PONTLEVOY »

Par courrier du 12 septembre 2016 adressé au Président de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis, Monsieur Hubert ARMAND, Président de l'Association du Festival de musique de Pontlevoy, a sollicité la Communauté pour l'obtention d'une aide financière pour le festival qui s'est déroulé du 17 au 28 juillet 2016.

Lors de ce festival des places à tarif privilégié pour les élèves des écoles de musique de la Communauté et la gratuité aux concerts pour le Service Enfance Jeunesse ont été attribuées. Dans ce cadre, Monsieur Hubert ARMAND, Président de l'Association du Festival de musique de la Commune de Pontlevoy, a sollicité une participation financière à hauteur de 2 400 €. Après examen de la demande et avis favorable en Commission ad hoc Finances-Développement économique du 17 novembre 2016, le Président propose au Conseil communautaire d'attribuer à l'Association du Festival de Musique de Pontlevoy, une subvention de 1 200 € pour l'année 2016.

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 5214-16 ;
 - **Vu** la demande de Monsieur Hubert ARMAND, Président de l'Association du Festival de musique de Pontlevoy en date du 12 septembre 2016 ;
 - **Vu** le montant des crédits inscrits dans le budget de la Communauté ;
 - **Vu** l'avis favorable de la Commission ad hoc Finance-Développement Économique du 17 novembre 2016 ;
- Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, décide d'attribuer et de verser pour l'année 2016, une subvention de **1 200 €** à l'Association du Festival de Musique de Pontlevoy et donne tous pouvoirs à Monsieur Le Président à l'effet de signer tous actes et pièces.

↻ AIDE A L'INVESTISSEMENT EN MATERIEL SUR LE TERRITOIRE POUR LES INVESTISSEURS PRIVÉS -

Monsieur le Président expose au Conseil communautaire les différentes demandes qui ont été adressées à la Communauté dans le cadre de l'aide à l'investissement en matériel adopté lors de la séance communautaire du 18 juin 2015 :

▪ SAS NBREAD PROCESS 17 RUE DES ENTREPRENEURS 41700 CONTRES

Monsieur Olivier PAURD, Président de la SAS NBREAD PROCESS implantée à CONTRES 17, Rue des Entrepreneurs, a sollicité le 19 septembre 2016, la Communauté de Communes Val de Cher-Controis pour l'obtention d'une aide financière pour poursuivre leur développement. L'investissement d'un montant de 26 485 € HT consiste en l'acquisition d'une étuve industrielle grand volume permettant la déshydratation à température contrôlée de pains, crackers, biscuits, brioches.

▪ VINTAGE CAR RESTORE 12, RUE MARCEL DASSAULT 41140 NOYERS-SUR-CHER

Monsieur Mathieu BLENET, Gérant de la SARL VINTAGE CAR RESTORE implantée à Noyers-sur-Cher, 12, Rue Marcel Dassault, a sollicité le 28 septembre 2016, la Communauté de Communes Val de Cher-Controis pour l'obtention d'une aide financière suite à la création de son entreprise. Spécialisée dans l'achat, la vente, la restauration, le gardiennage et l'entretien de véhicules anciens, un budget de

100 000 € est prévu pour la rénovation de son bâtiment et pour l'acquisition de matériel et d'outillage nécessaire à son activité.

▪ **SARL CARROSSERIE LEFEVRE, 18, RUE DE LA TIZARDIERE, 41130 SELLES-SUR-CHER**

Monsieur Sébastien LEFEVRE, Gérant de la SARL Carrosserie LEFEVRE nouvellement implantée à Selles-sur-Cher, 18, Rue de la Tizardière, a sollicité le 15 octobre 2016, la Communauté de Communes Val de Cher-Controis pour l'obtention d'une aide financière afin de financer l'investissement qu'il doit réaliser pour acquérir du matériel nécessaire à son activité. Le montant de cet investissement s'élève à 20 630.00 € HT.

▪ **SAS BERD & GO, 32, RUE PASTOURELLE 75003 PARIS**

Madame Julia BERDUGO, Présidente de la SAS BERD & GO implantée à PARIS 32, Rue Pastourelle a sollicité le 17 novembre 2016, la Communauté de Communes Val-de-Cher-Controis pour une aide financière afin de financer l'investissement à réaliser pour l'acquisition de matériel nécessaire à son activité et pérenniser le développement de son entreprise. L'investissement s'élève à 20 108.33 € HT de matériel et 2 181.67 € HT de frais de déménagement. Le Président précise que la société BERD & GO exerce actuellement son activité à Chatillon-sur-Cher et qu'à la fin du premier trimestre 2017, elle intégrera les locaux Food Val de Loire rue des entrepreneurs à CONTRES.

▪ **SAS COMME DES PAPAS 17, RUE DES ENTREPRENEURS 41700 CONTRES**

Monsieur Clément GIRAULT, Directeur Général de la SAS COMME DES PAPAS implantée à CONTRES, 17 rue des Entrepreneurs, a sollicité le 30 juin 2016, la Communauté de Communes Val de Cher-Controis, pour le financement d'investissement en matériel nécessaire à son activité afin de pérenniser leur développement. Monsieur le Président précise qu'en France, 850 000 millions de petits pots sont commercialisés. L'objectif de la SAS COMME DES PAPAS est de 500 000 €. Madame Elisabeth PENNEQUIN, Vice-Présidente souligne que ce sont des produits haut de gamme (bio et utilisant les circuits courts). Le montant de cet investissement en matériel s'élève à 26 440.65 € HT.

▪ **MADAME GOUNY BENEDICTE – EURL « AROMA SPA » – CHATILLON-SUR-CHER (Ajout à l'ordre du jour avec accord de la Commission ad 'hoc Finances-Développement Economique du 17 novembre 2016)**

Madame Bénédicte GOUNY exploitante de la EURL « Aroma Spa », sise 7 Place du Foyer Rural à Chatillon-sur-Cher, a sollicité le 21 novembre 2016, la Communauté de Communes Val de Cher-Controis pour l'obtention d'une aide financière afin de financer l'investissement qu'elle doit réaliser pour acquérir du matériel nécessaire à son activité. Le montant de cet investissement en matériel s'élève à 14 953.87 € HT. Après examen de la demande en Commission ad 'hoc Finances-Développement économique du 17 novembre 2016, le Président propose au Conseil communautaire, dans le cadre du dispositif « Aide à l'Investissement Matériel Val de Cher- Controis » adopté lors de la séance communautaire du 18 juin 2015, de verser une aide égale à 20% du montant HT de l'investissement en matériel uniquement, aide plafonnée à 4 000 €.

▪ **CONFRERIE DES VIGNERONS DE OISLY-THESEE**

Par courrier en date du 31 août 2016, Madame Agnès BARDET, Responsable de la Confrérie des Vignerons de Oisly et Thésée, a sollicité la Communauté de Communes Val de Cher-Controis pour l'obtention d'une aide pour financer son projet de rénovation et d'aménagement d'une grange afin de recevoir les visiteurs, clients et touristes. Le montant du projet présenté est de 110 198,20 € HT. Un courrier a été adressé le 27 septembre 2016 à la Confrérie pour obtenir le détail entre les travaux immobiliers et les aménagements pouvant être financés. Ce courrier étant resté sans réponse à ce jour, la Commission ad 'hoc Finances-Développement Economique du 17 novembre 2016 a émis un avis défavorable,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son l'article R1511-10 ;
- **Vu** la délibération du Conseil Communautaire du 18 juin 2015 fixant les modalités du dispositif « Aide à l'Investissement en Matériel Val de Cher-Controis »
- **Vu** les demandes présentées par les investisseurs privés susvisés,
- **Vu** l'avis favorable de la commission ad 'hoc Finances-Développement Économique du 17 novembre 2016, pour le versement d'une aide égale à 20% des dépenses éligibles, aide plafonnée à 4 000 €,

Le Conseil communautaire décide, **à l'unanimité**, l'octroi d'une aide de 20% des dépenses éligibles justifiées, aide plafonnée à 4 000 € aux investisseurs suivants : SAS NBREAD PROCESS, SARL VINTAGE CAR RESTORES, SARL Carrosserie LEFEVRE, SAS BERD & GO, SAS COMME DES PAPAS, EURL

«Aroma Spa », pour le financement de leur investissement en matériel nécessaire au développement de leurs activités. Le versement de ces subventions sera effectué sur présentation des justificatifs des dépenses. **Pour la SAS BERD £ GO, cette aide sera accordée sous réserve du transfert de son siège social sur le territoire communautaire.** Les crédits nécessaires aux dépenses précitées seront inscrits au compte 20422 opération 201601 du budget principal 2016.

⇒ **FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES MEMBRES**

▪ **COMMUNE DE SELLES-SUR-CHER**

Par courrier en date du 26 septembre 2016, Monsieur Francis MONCHET, Maire de la commune de Selles-sur-Cher, a sollicité une aide de 15 000 € auprès de la Communauté de Communes Val-de-Cher-Controis pour le fonctionnement de la piscine municipale ouverte pendant l'été. Le budget prévisionnel 2016 de fonctionnement s'élève à 96 000 €.

▪ **COMMUNE DE LASSAY-SUR-CROISNE**

Par courrier en date du 13 septembre 2016 adressé à Monsieur le Président, Monsieur François GAUTRY, Maire de la Commune de Lassay-sur-Croisne, a sollicité la Communauté de Communes pour l'attribution d'un fonds de concours de 1 234 € au titre du solde de la quote-part du programme d'aide 2016 communautaire aux communes membres, afin de l'aider au financement des frais de restauration des statues de la Vierge et Figure Sainte de l'église de la commune. Le montant de ces travaux s'élève à 6 270.00 € H.T.

▪ **COMMUNE DE SEIGY**

Par courrier en date du 12 octobre 2016 adressé à Monsieur le Président, Monsieur Jacky BOIRE, Maire de la Commune de Seigy, sollicite la Communauté de Communes pour l'attribution d'un fonds de concours de 40 000 € au titre du programme d'aide 2016 aux communes membres, afin de l'aider au financement des travaux d'aménagement de l'agrandissement du cimetière communal. Le montant de ces travaux s'élève à 379 622 € HT dont 13 900 € HT d'honoraire pour lesquels la Commune a sollicité une subvention DETR de 88 214 € et une DSR de 28 000 €.

▪ **COMMUNE DE CONTRES**

Par courrier en date du 25 octobre 2016 adressé à Monsieur le Président, Madame Dominique BRISSET, première adjointe de la commune de Contres, a sollicité la Communauté de Communes pour l'attribution d'un fonds de concours, au titre des programmes communautaires 2015 et 2016 d'aide aux communes membres, afin de financer des travaux d'aménagement d'un terrain de football synthétique à Contres. Le montant de ces travaux s'élève à 550 000 € HT.

▪ **COMMUNE DE MAREUIL-SUR-CHER**

Au titre du programme d'aide 2015 aux communes membres

Par courrier en date du 7 novembre 2016 adressé à Monsieur le Président, Madame Annick GOINEAU, Maire de la commune de Mareuil-sur-Cher, a sollicité la Communauté de Communes pour l'attribution d'un fonds de concours afin de l'aider au financement de l'acquisition d'un tractopelle. Le montant de cette acquisition s'élève à 43 800 € HT duquel est à déduire la somme de 20 000 € correspondant à la valeur de l'ancien matériel.

Par courrier en date du 7 novembre 2016 adressé à Monsieur le Président, Madame Annick GOINEAU, Maire de la commune de Mareuil-sur-Cher, a sollicité la Communauté de Communes pour l'attribution d'un fonds de concours afin de l'aider au financement des travaux de création de parkings et à la réfection des trottoirs de la route départementale N°7. Le montant de ces travaux s'élève à 81 700.80 € HT.

Au titre du programme d'aide 2016 aux communes membres

Par courrier en date du 7 novembre 2016 adressé à Monsieur le Président, Madame Annick GOINEAU, Maire de la Commune de Mareuil-sur-Cher, a sollicité la Communauté de Communes pour l'attribution d'un fonds de concours afin de l'aider au financement des travaux sur la voirie communale. Le montant de ces travaux s'élève à 34 770.52 € HT.

Par courrier en date du 7 novembre 2016 adressé à Monsieur le Président, Madame Annick GOINEAU, Maire de la commune de Mareuil-sur-Cher, a sollicité la Communauté de Communes pour l'attribution d'un fonds de concours afin de l'aider au financement des travaux sur le patrimoine bâti communal. Le montant de ces travaux s'élève à 50 055.28 € HT pour lequel la Commune a sollicité une DETR de 25 % et une subvention au titre des amendes de police pour 8 000 €.

▪ **COMMUNE DE THENAY**

Au titre du programme d'aide 2015 et 2016 aux communes membres, par courrier en date du 10 novembre 2016 adressé à Monsieur le Président, Monsieur Daniel ROINSOLLE, Maire de la Commune de Thenay, a sollicité la Communauté de Communes pour l'attribution d'un fonds de concours afin de l'aider au financement des travaux de voirie Chemin du Haut Coudray. Le montant de ces travaux s'élève à 246 709 € HT.

▪ **COMMUNE DE COUDES**

Par courrier du 14 novembre 2016 adressé à Monsieur le Président, Monsieur Hubert MARSEAULT, Maire de la commune de Coudes, a sollicité la Communauté de Communes pour l'attribution d'un fonds de concours afin de l'aider au financement des travaux de réalisation d'une aire de camping-cars auprès de l'étang communal. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'un projet intercommunal de développement touristique. Le montant des travaux est estimé à 27 501 € HT.

▪ **COMMUNE DE SAINT-AIGNAN**

Au titre du programme 2016 d'aide aux communes membres, par courrier en date du 7 novembre 2016 adressé à Monsieur le Président, Monsieur Eric CARNAT, Maire de la commune de Saint-Aignan, a sollicité la Communauté de Communes pour l'attribution d'un fonds de concours afin de l'aider au financement des travaux de mise en conformité de la salle des fêtes de la Commune au regard de la réglementation sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Le montant de ces travaux s'élève à 68 040.31 € HT.

▪ **COMMUNE D'ANGE : dossier ajourné lors de la dernière Commission**

Par courrier du 9 août 2016, Monsieur DESFORGES, Maire de la commune d'Angé, a sollicité la Communauté de Communes Val-de-Cher-Controis pour financer des investissements à réaliser au camping de l'Escale des Châteaux de la Loire dans le cadre du développement Touristique. Plusieurs investissements sont prévus : 129 511€ pour le chapiteau du camping, 8 500 € pour l'acquisition d'une voiture électrique, 21 185 € pour la création d'une lodge canadienne et 45 917 € de travaux dans la maison du 12ème siècle afin d'aménager des gîtes touristiques. Le montant total de ces investissements s'élève à 205 144 € HT. Monsieur Jacky DESFORGES souhaiterait obtenir une subvention aux taux le plus élevé, 50 % si possible, dans le cadre du développement touristique. Monsieur le Président indique que ce dossier est ajourné et qu'il sera de nouveau examiné lorsque le contentieux existant entre la Direction Départementale des territoires et la Commune d'Angé par rapport aux permis de construire sera résolu.

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 5214-16 ;
- **Vu** les demandes des Communes susvisées ;
- **Vu** l'avis favorable de la Commission ad 'hoc Finances-Développement Économique du 17 novembre 2016 ;
- **Vu** le montant des crédits inscrits dans le budget de la Communauté ;
- **Vu** la délibération en date du 13 avril 2015 et du 11 avril 2016 définissant les critères de versement des fonds de concours au titre du programme d'aide aux Communes membres ;
- **Considérant** que le montant du fonds de concours n'excède pas la part de financement assurée, hors subventions, pour les communes susvisées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer les fonds de concours comme suit :

📌 **Au titre du programme d'aides 2015**

COMMUNES MEMBRES	PROJETS	MONTANT
COMMUNE DE CONTRES	Aménagement terrain de football synthétique	37 000 €
COMMUNE DE MAREUIL-SUR-CHER	Acquisition d'un tractopelle	11 900 €
	Création parkings et réfection des trottoirs RD N°17	28 686 €
COMMUNE DE THENAY	Opération voirie Chemin du Haut Coudray	24 665 €

📌 **Au titre du programme d'aides 2016**

COMMUNE DE LASSAY-SUR-CROISNE	Restauration des statues de la vierge calvaire et figure Sainte de l'église communale	1 234 €
COMMUNE DE SEIGY	Aménagement de l'agrandissement du cimetière communal	40 000 €
COMMUNE DE CONTRES	Aménagement terrain de football synthétique	48 043 €
COMMUNE DE MAREUIL-SUR-CHER	Travaux de voirie	17 385 €
	Travaux sur le patrimoine bâti communal	22 615 €
COMMUNE DE THENAY	Opération voirie Chemin du Haut Coudray	31 206 €
COMMUNE DE SAINT-AIGNAN	Travaux accessibilité salle des fêtes	30 000 €

 **Au titre du développement touristique**

COMMUNE DE COUDES	Réalisation d'une aire de camping-cars	13 750 €
-------------------	--	----------

 **Fonds de concours 2016 pour entretien d'équipement**

COMMUNE DE SELLES-SUR-CHER	Fonctionnement de la piscine municipale	15 000 €
----------------------------	---	----------

14. DISPOSITIF D'AIDE A L'APPRENTISSAGE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

Par délibération n° 12S16-5 du Conseil communautaire du 12 septembre 2016, un dispositif d'aide à l'apprentissage a été mis en place sur le territoire communautaire pour 2016. Les dossiers de demandes d'aide ont été adressés à la Communauté dans le délai imparti soit avant le 15 octobre 2016. Il convient désormais de fixer, conformément au dispositif susvisé, la liste des bénéficiaires et les modalités de versement. Après examen de la demande en Commission ad hoc Finances-Développement économique du 17 novembre 2016, le Président propose au Conseil communautaire d'attribuer l'aide prévue aux bénéficiaires comme suit :

Employeur	Adresse	Activité	Nombre de salariés	Apprenti	Aide suivant délibération du 12 septembre 2016
Entreprise TURPIN SARL Siret : 330422049-00016	20, Route de Bellanger 41110 CHATEAUVIEUX	Menuiserie	12	Dimitri SAUX	4 000 € sur 2 ans
AQUALIA SARL Siret : 499912095-00019	5 Rue Nicolas Appert 41700 CONTRES	Travaux Publics	20	Alexis VENTRIBOUT	4 000 € sur 2 ans
M. Hervé AUBOURG Siret : 529131922-00013	2 Carrefour Saint Martin 41230 GY EN SOLOGNE	Restaurant	1	Victor ANGRAND	1 000 € sur 2 ans
EURL Lucie MOREAU Siret : 817893532-00018	30 Place du 8 Mai 41700 CONTRES	Salon de coiffure	1	Noémie BEAUGE	500 € sur 1 an
SARL NIVAUT Siret : 410108192-00018	17 Rue Marcel Dassault 41140 NOYERS SUR CHER	Chauffage-Plomberie	4	Axel MABILLE	1 000 € sur 2 ans
Mme Olga GONCALVES Siret : 502131576-00014	9 rue des Lineaux 41130 SELLES SUR CHER	Charpente Couverture	1	Brandon DA SILVA	1 000 € sur 2 ans
SARL Ets BOULANGER Siret : 752423608-00013	25 rue Principale 41140 SAINT ROMAIN/CHER	Boulangier	1	Enzo COURTIN	1 000 € sur 2 ans
SARL Ets BOULANGER Siret : 752423608-00013	25 rue Principale 41140 SAINT ROMAIN/CHER	Boulangier	1	Manon DOREAU	1 000 € sur 2 ans
M. Jacky GAUTHIER Siret : 338927916-00027	837 Rue Jean Jaurès 41130 MEUSNES	Charpente Couverture	4	Esteban POIRIER	1 000 € sur 2 ans
SARL Eric PILLAULT EN CUISINE Siret : 750345183-00016	15F Rue des Entrepreneurs 41700 CONTRES	Traiteur	1	Donovan CHANTELOUP	1 000 € sur 2 ans
Mme Christelle LECLERC Siret : 438677742-00019	15 Rue Porte Grosset 41130 SELLES SUR CHER	Salon de coiffure	1	Eva BUGAREL	1 000 € sur 2 ans
M Philippe MAZIOU Siret : 397672585-00031	7 Rue de la Chalonnerie 41110 COUFFY	Couvreur	1	Yllan MICHEL	1 000 € sur 2 ans
SARL Carrosserie BONNARD Siret : 818741639-00012	48 Avenue de la Paix 41700 CONTRES	Carrossier	2	Lucien CHARTRAIN	1 000 € sur 2 ans
M. Tristan OUVRY Siret : 4122478145-00039	40 La Collardière 41130 MEUSNES	Peintre	0	Dimitri DEJEANS	500 € sur 1 an

M. Dominique CRECHET Siret : 423480664-00022	Rue Pasteur 41140 NOYERS SUR CHER	Garage automobiles	4	Ryan DUQUENNOY	1 000 € sur 2 ans
SARL SELN Siret : 520811886-00016	18 rue Paul Couton 41130 MEUSNES	Boulangier	3	Allan RAMEAU	1 000 € sur 2 ans
Mme Fernanda MARTINS Siret : 431889856-00024	24 rue Constant Ragot 41110 SAINT AIGNAN	Salon de coiffure	0	Cyril CHESNET	1 000 € sur 2 ans
SARL JD AUTO Siret : 490523867-00011	22 avenue Jean Magnon 41110 SAINT AIGNAN	Garage automobile	1	Jordan DE MATOS SALGADO	1 000 € sur 2 ans
Mme Vanessa DELCOURT Siret : 528718505-00019	16 Rue Nationale 41140 NOYERS SUR CHER	Fleuriste	0	Orlane THEBEAU	1 000 € sur 2 ans
Mme Messaline RABOTIN Siret : 522331875-00016	1 Rue Louis Gallier 41120 FOUGERES SUR BIEVRE	Salon de coiffure		Melody RONCERET	1 000 € sur 2 ans
VILLE DE SAINT AIGNAN Siret : 214101982-00012	1 rue Victir Hugo 41110 SAINT AIGNAN	Mairie	50	Thibault VICENTE	2 000 € sur 1 an
SAS BARONSiret : 751622887- 00022	6 rue Pierre et Marie Curie41140 NOYERS SUR CHER	Carrossier	4	Quentin GONZALES	500 € sur 1 an
SARL Boucherie-Charcuterie Meusnoise Siret : 797653896-00010	100 rue des Soupis 41130 MEUSNES	Boucherie- Charcuterie	5	Valentine MORTIER	1 000 € sur 2 ans
VILLE DE SAINT AIGNAN Siret : 214101982-00012	1 rue Victor Hugo 41110 SAINT AIGNAN	Mairie	20	Quentin LEGUERET	2 000 € sur 1 an
Philippe CHAPLAULT Le Bouchon de Sassay	2 Route de Contres 41700 SASSAY	Restaurant	1	Déborah PRIAMI	1 000 € sur 2 ans
VILLE DE SELLES SUR CHER Siret : 214102428-00015	Place Charles de Gaulle 41130 SELLES SUR CHER	Collectivité	65	Rania EL MOUADDAM	4 000 € sur 2 ans
	Place Charles de Gaulle 41130 SELLES SUR CHER	Collectivité	65	Jessica MAUGE	4 000 € sur 2 ans
	Place Charles de Gaulle 41130 SELLES SUR CHER	Collectivité	65	Valentin RIBAUT	2 000 € sur 1 an

Le Président précise que sur un budget de 150 000 € prévu à cet effet, l'aide à l'apprentissage apportée pour les entreprises susvisées représente un total de 42 500 €. Il souligne que face au succès de ce dispositif, une réflexion devra être menée pour éventuellement en assouplir les règles et peut-être permettre entre autres à des jeunes hors territoire de pouvoir en bénéficier.

- Vu Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 5214-16 ;
- Vu la délibération N° 12S16-5 du Conseil communautaire du 12 septembre 2016, adoptant le dispositif d'aide à l'apprentissage 2016 sur le territoire communautaire ;
- Vu le montant des crédits inscrits dans le budget de la Communauté ;
- Vu l'avis favorable de la Commission ad 'hoc Finances-Développement Économique du 17 novembre 2016 ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer et de verser l'aide prévue au dispositif d'aide à l'apprentissage adopté lors du Conseil communautaire du 12 septembre 2016 comme susvisée. Monsieur le Président, ou à son représentant, est autorisé à signer tous actes et pièces y afférant.

15. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DU LOIR-ET-CHER POUR LA CREATION ET L'AMENAGEMENT D'UNE STRUCTURE MULTI-ACCUEIL PETITE ENFANCE DE TYPE MICRO-CRECHE AINSI QUE LES TRAVAUX RELATIFS AU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES A SELLES-SUR-CHER

La Communauté de Communes dispose actuellement à Selles-sur-Cher d'une structure de type Halte-Garderie ouverte 2 jours sur 5 et bénéficiant d'un agrément lui permettant d'accueillir 10 enfants. Le pôle Petite enfance dénommé «Balan'Selles» comprend également un relais assistants maternels (RAM) utilisant des locaux communs avec la Halte-Garderie. La halte-garderie de la commune de Selles-sur-Cher ne répondant plus aux besoins actuels et futurs des familles, lors de la séance communautaire du 12 septembre 2016, le Conseil a approuvé la création d'une micro-crèche (10 places) ouverte 5 jours par semaine de 8 h à 18 h soit 10 h par jour. Dans ce cadre, des travaux de réhabilitation sont programmés dans les locaux du Relais Assistants Maternels et de l'actuelle crèche permettant ainsi que ces deux structures soient autonomes dans leur fonctionnement. Le montant prévisionnel des travaux de réhabilitation du pôle petite enfance s'élève à 130 000 euros H.T, incluant les honoraires du cabinet d'architecte. Dans ce cadre, la Communauté peut prétendre auprès de la CAF de Loir-et-Cher à une subvention pour le Relais assistants maternels (RAM) et à une subvention de 37 000 € (soit 3 700 € par place) au titre du Plan de rénovation des établissements d'accueil de jeunes enfants (Pre) mise en place par la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF).

- **Vu** la lettre-circulaire LC n° 2013-148 relative aux modalités d'attribution du Plan de rénovation des établissements
- **Vu** la délibération N°12S16-10 en date du 12 septembre 2016 validant le projet Micro-Crèche,
- **Vu** le plan de financement ci-annexé,
- **Entendu** cet exposé,

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de la CAF de Loir-et-Cher comme suit : **17 540 €** pour le Relais assistants maternels au titre des fonds propres de la CAF 41, et **37 000 €** (soit 3 700 € par place) au titre du Plan de rénovation des établissements d'accueil de jeunes enfants (Pre) et à signer tout document relatif à cette demande.

Personnel

16. ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE POUR TRAVAUX DANGEREUX, INSALUBRES, INCOMMODES OU SALISSANTS

- **Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et son article 88,
- **Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 20,
- **Vu** le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,
- **Vu** le décret n° 67-624 du 23 juillet 1967 fixant les modalités d'attributions et les taux des indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants,
- **Vu** l'arrêté du 30 août 2001 fixant les taux de base des indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants,
- **Considérant** que certains agents effectuent des tâches de contrôles d'assainissement non collectif chez les particuliers dans les différentes communes du territoire communautaire,
- **Entendu** l'exposé de Madame Martine DELORD, Vice-présidente en charge des Ressources Humaines, Le Conseil communautaire, **à l'unanimité**, décide d'instituer une indemnité pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants au profit du personnel. L'indemnité peut être versée aux agents à l'occasion de travaux comportant certains risques d'accidents ou d'inconforts, malgré les précautions prises et les mesures de protection adoptées. La liste des travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants de 1^{er} catégorie donne droit à une indemnité incluant les «Travaux en égouts, tranchées boueuses ou inondées, regards, chambres de vannes ou aqueducs autres que ceux considérés comme exigus ou particulièrement insalubres ou dangereux». Dans ce cadre les agents communautaires du Service Public d'Assainissement Communautaire, (SPANC), contrôlant les assainissements non collectifs chez les particuliers dans les différentes communes du territoire communautaire, peuvent y prétendre. Les agents titulaires, stagiaires, non titulaires, les agents à temps complet, partiel ou non-complet Pourront bénéficier de cette indemnité dont les taux sont précisés par l'arrêté ministériel du 30 août 2001 fixant les taux de base des indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants. Le montant de l'indemnité est calculé par référence à un taux de base affecté d'un coefficient de pondération variant selon la nature des travaux et leur classification. Le montant est fixé pour une ½ journée de travail effectif. Le taux de base pour la Catégorie 1 est de 1.03 €. Les montants de référence seront revalorisés par arrêté ministériel. Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget. Il ne peut être alloué plus d'un taux de base par demi-journée de travail effectif, à l'exception des indemnités de 1^{ère} catégorie pour

lesquelles il peut être alloué au maximum 2 taux de base par demi-journée de travail effectif. L'attribution sera effectuée sur présentation d'un état mensuel de travaux effectifs, signé par l'agent et son supérieur hiérarchique. La périodicité du versement sera mensuelle. Le Président et le comptable public sont chargés chacun pour ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département pour contrôle de légalité. La présente délibération prendra effet au **1er janvier 2017**. Dans ce cadre, le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

17. MODALITES D'ATTRIBUTION DE VEHICULES DE FONCTION ET DE SERVICE AUX AGENTS COMMUNAUTAIRES

- **Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
 - **Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
 - **Vu** la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 article 21 relative à la fonction publique territoriale et portant modification de certains article du code des communes,
 - **Vu** la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 en application de l'article 34 relative à la transparence de la vie publique,
 - **Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 article 28 pour l'application des dispositions précédentes,
 - **Vu** la circulaire n° 2005094333 du 1^{er} juin 2007 du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'emploi relative aux avantages en nature et au régime social et fiscal,
 - **Vu** la délibération n°10M14-41 du conseil communautaire du 10 mars 2014 adoptant le règlement d'utilisation des véhicules de services
 - **Considérant** que l'attribution d'un véhicule aux agents est subordonnée à une décision préalable de l'organe délibérant de la collectivité territoriale,
 - **Considérant** que la mise à disposition d'un véhicule de fonction constitue un avantage en nature faisant l'objet d'une fiscalisation,
 - **Considérant** qu'une délibération cadre est nécessaire pour déterminer l'ensemble des modalités d'attribution de véhicules de fonction et de service aux agents de la collectivité,
- Le Conseil communautaire, **à l'unanimité**, décide de fixer l'attribution de véhicules communautaires de la façon suivante :

Véhicules	Emploi	Observations	Conditions
de fonction	Directrice Générale des Services	---	arrêté individuel
de service	Directeur des Services Technique Responsable du Service Enfance Jeunesse	Remisage à domicile Autorisé en dehors des horaires et période travail à titre exceptionnel pour les nécessités de service	arrêté individuel
de service en « pool »	Agents	Usage ponctuel Pour des raisons de service pour effectuer leur mission	arrêté individuel lieu et durée préalablement définis.

Monsieur le Président est autorisé à adapter la liste des véhicules de fonction et de service au vu de l'évolution de l'organigramme de la Collectivité et à prendre les arrêtés individuels portant autorisation d'utilisation de véhicule de fonction.

Affaires diverses

▪ TRAITEMENT DES DECHETS

Par voie de presse locale, Monsieur le Président et des maires du territoire communautaire ont pris connaissance du projet de Touraine Propre, Syndicat pour la valorisation et réduction à la source des déchets ménagers en Indre-et-Loire. Cette dernière a mené une réflexion d'où est née l'idée de « réunir tous les acteurs sur un territoire le plus large possible ». Au total, une vingtaine de syndicats ont adhéré à la démarche, dont six en Loir-et-Cher. Le SMIEEOM du Val de Cher envisagerait ce rapprochement. Monsieur le Président s'interroge sur le bien-fondé du projet de tri des déchets à l'échelle interdépartementale alors que le territoire est déjà équipé de structures compétentes. Il précise que l'investissement est estimé à 25 millions d'euros, que les coûts de fonctionnement seront certainement plus

importants et que cela impliquera automatiquement des licenciements. Actuellement, il est envisagé que ce site soit installé à Tours Nord. Pour respecter la nouvelle réglementation environnementale, Monsieur le Président précise que le centre de tri de Mur-de-Sologne est prêt à investir pour obtenir le label Eco-emballages. Dans ce contexte, il souhaite obtenir plus de précisions auprès de Monsieur Michel TROTIGNON, élu communautaire et maire de Saint-Romain-sur-Cher, Président du SMIEEOM absent pour cette séance communautaire. Monsieur Eric MARTELLIERE, élu communautaire et maire de Fougères-sur-Bièvre, prend la parole en sa qualité de membre du Comité Syndical du SMIEEOM et indique qu'aucune délibération n'a été prise par le SMIEEOM pour ce transfert. Il fait part également de son inquiétude pour les 50 employés du site de Mur-de-Sologne si ce projet voit le jour. Monsieur le Président rappelle qu'il est important de maintenir un site de proximité notamment pour conserver les emplois locaux car l'aboutissement de ce projet pourrait conduire à des licenciements qui impactera 25 familles du territoire communautaire. Monsieur Thierry GOSSEAUME, élu communautaire et maire de la Commune Choussy, précise que seule une étude a été menée mais qu'aucune décision n'a été prise par le SMIEEOM. Monsieur le Président indique qu'il est prêt à soutenir le centre de tri de Mur-de-Sologne créé en 2005 pour l'obtention du label. Monsieur Jean-Marie DYE, élu communautaire et maire de la Commune de Fresnes, s'interroge sur la capacité du centre de stockage de Mur-de-Sologne. Monsieur Bernard BIETTE, élu communautaire et maire de la Commune de Soings-en-Sologne indique que le responsable de ce site lui a indiqué qu'ils enfouissent 20 à 25 milles tonnes de déchets par an sur une capacité d'autorisation de 45 000 tonnes, ce qui leur permet de pérenniser l'exploitation du site pendant encore environ 30 ans. De plus, Monsieur Eric MARTELLIERE précise à Monsieur Jean-Marie DYE que ce site comprend un centre de d'enfouissement et un centre de tri et que seul ce dernier site est concerné par le projet susvisé. Monsieur le Président indique à l'Assemblée que prochainement une décision du Conseil communautaire Val-de-Cher-Controis devra être prise à ce sujet dans le cadre de la compétence enlèvement et élimination des déchets ménagers et des déchets assimilés » dont est dotée la Communauté. Monsieur Alain GOUTX, élu communautaire et maire de la Commune de Pouillé, rappelle que le coût des traitements des déchets est étroitement lié au coût des transports et que ce projet de centre tri interdépartementale impactera de plein fouet le portefeuille des contribuables. Madame Karine MICHOT, élue communautaire et maire de la Commune de Feings précise que la Communauté sera également impactée et ce dans le cadre de la perception de la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères. Monsieur Francis MONCHET, élu communautaire et maire de la Commune de Selles-sur-Cher conclut ce débat en soulignant combien il est important de tenir compte du contexte économique national et local et des difficultés actuelles des ménages.

▪ **PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL – PLUI**

Monsieur François CHARBONNIER, Vice-Président en charge du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, rappelle les différentes réunions fixées dans le cadre de l'élaboration de ce document d'urbanisme. Il rappelle à chaque maire que le diagnostic est terminé et qu'il reste seulement 4 mois pour finaliser le plan d'aménagement et de développement durable (PADD) d'où l'importance d'un engagement de chacun afin de répondre efficacement aux enjeux actuels d'aménagement du territoire. Monsieur le Président remercie tout particulièrement Monsieur François CHARBONNIER pour son investissement dans ce travail.

▪ **FORUM DES ENTREPRISES**

Monsieur Eric MARTELLIERE, élu communautaire et maire de la Commune de Fougères-sur-Bièvre présente ses félicitations au Président, aux Vice-Présidents et agents de la Communauté pour la bonne organisation du forum des entreprises qui s'est déroulé le mercredi 23 novembre 2016 à Selles-sur-Cher. Il tient à souligner le travail remarquable qui a été effectué pour le film de présentation de la Communauté.

▪ **L'AVAC DE THESEE ET LE CENTRE DE SEJOUR DE SAINT-AIGNAN**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-François SOMMIER de l'AVAC de Thésée et à Monsieur Dominique FOURNET du Centre de Séjour de Saint-Aignan venus exposer leur quotidien de bénévoles. Il indique aux élus que le centre de séjour de Saint-Aignan créé en 1972 et le bâtiment de l'AVAC en date du 19^{ème} siècle, sont devenus obsolètes pour accueillir correctement les jeunes. Monsieur Dominique FOURNET indique que l'enjeu est double. Il convient d'une part de remettre aux normes ces bâtiments et d'autre part d'augmenter leur capacité d'accueil. Leur activité est reconnue auprès des associations et des écoles du territoire, par rapport à la qualité de l'accueil mais également par rapport au professionnalisme des équipes. Le projet est donc de développer le tourisme social et de proposer des offres complémentaires (notamment accueil de saisonniers et d'apprentis) s'inscrivant dans le cadre d'un projet de territoire. Face aux coûts élevés de remise en conformité des bâtiments au regard des nouvelles normes il conviendrait de trouver un nouveau bâtiment ayant une capacité d'accueil d'environ 115 à 130 lits avec des espaces communs et des espaces multi-activités pouvant ainsi accueillir les deux structures. Monsieur Jean-François SOMMIER de l'AVAC de Thésée précise que le projet d'un bâtiment commun répond à un partenariat existant depuis 10 ans entre l'AVAC (5 employés) et le Centre de Séjour de Saint-Aignan (4 employés). Il souligne que cela permettrait également d'accueillir les classes qui

comprennent désormais 33 élèves. C'est dans ce cadre que Monsieur Jean-François SOMMIER et Monsieur Dominique FOURNET sollicitent la Communauté pour mener ensemble une réflexion sur leur projet et les accompagner dans leur démarche. Monsieur Daniel CHARLUTEAU, élu communautaire et maire de la Commune de Thésée précise que l'AVAC est le premier employeur dans sa commune. Face aux coûts élevés de remise aux normes sur des bâtiments existants, il indique qu'il serait plus judicieux de s'orienter vers un bâtiment neuf. Cependant, il estime qu'il est important de mener également une réflexion pour la réhabilitation de l'actuel bâtiment de l'AVAC en foyer d'accueil jeunes apprentis car au vu du dispositif d'aide à l'apprentissage mis en place par la Communauté, les demandes d'accueil sont susceptibles d'augmenter. Monsieur le Président souligne la nécessité d'apporter une réponse opérationnelle et efficace répondant aux attentes des publics concernés. Ce projet doit s'inscrire dans une logique de territoire.

Planning

▪ CONSEILS COMMUNAUTAIRES

👉 **Lundi 19 Décembre 2016 - Salle des fêtes de Contres**

19 h 00 à 20 h 00 Conseil séance ordinaire

20 h 00 Vœux du Président

👉 **Lundi 16 Janvier 2017 – 18 h 30 Election du Président et des Vice-Présidents de la Communauté. - Espace Beaumont à Chémery**

👉 **Lundi 30 Janvier 2017 – 18 h 30 Election des membres du bureau**

La séance levée à 20 heures 35
Contres, le 14 décembre 2016

Le Président
Jean-Luc BRAULT



